



Pérennisation de pratiques illégales : télécharger en France depuis 2009

Alix Poels

► To cite this version:

Alix Poels. Pérennisation de pratiques illégales : télécharger en France depuis 2009. Journées Normandes de la consommation, Nov 2014, Rouen, France. hal-01123657

HAL Id: hal-01123657

<https://hal.science/hal-01123657>

Submitted on 2 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PERENNISATION DE PRATIQUES ILLEGALES : TELECHARGER EN FRANCE DEPUIS 2009
--

Alix POELS

Doctorante

Institut de Recherche en Gestion - Université Paris Est

Alix.poels@gmail.com

**PERENNISATION DE PRATIQUES ILLEGALES : TELECHARGER EN FRANCE DEPUIS
2009**

RESUME : Comment certaines pratiques illégales peuvent-elles se pérenniser ? Bien que des recherches se soient intéressées à la domestication ou à l'intégration par le marché de pratiques illicites, peu d'attention a été portée à leur pérennisation. Nous nous proposons d'étudier à travers le cas du téléchargement illégal en France 1°Comment les consommateurs se sont organisés après la mise en place de la loi Hadopi 2°Comment ces pratiques sont à même de former un système parallèle d'offre et de demande. Cette recherche a pour intention de contribuer à la littérature sur les pratiques illicites et de manière plus large au courant de recherche des «systèmes de marchés ».

MOTS-CLES : Téléchargement illégal ; pratiques illégales ; systèmes de marché

SUSTAINABILITY OF ILLEGAL PRACTICES: DOWNLOADING IN FRANCE SINCE 2009

ABSTRACT: How are some illegal practices sustained? Although prior research has been focusing on the domestication or integration by the market of illegal practices, little attention has been paid to their sustainability. We propose to study though the case of illegal downloading in France since 2009 1° How consumers get organized after the enactment of a new regulation 2° How these practices could form a parallel system of supply and demand chain. This research's intended contribution to the literature on illegal practices as well as market system dynamics will be discussed.

KEY-WORD: Illegal downloading; illegal practices; market system

INTRODUCTION

Pourquoi certaines pratiques sont-elles facilement régulables et d'autres non? En 2008, en France, fumer dans des espaces publics comme les cafés et boîtes de nuit est devenu illégal. Cette nouvelle régulation fut rapidement intégrée et respectée¹. De manière contrastée, bien que le téléchargement soit considéré comme une pratique illégale depuis 2009, 49% de la population française consomme de cette manière². L'appareil légal semble inefficace pour réduire ces comportements (Dejean, Pénard et Suire, 2010) autant en prodiguant un discours sur la moralité du consommateur qu'en punissant les téléchargeurs (Cluley, 2013).

Comportements illégaux, pratiques illicites et formes déviantes de consommation ont reçu une large attention dans la littérature en marketing en mobilisant une approche centrée sur le consommateur (Moschis et Cox, 1989; 1990; Fullerton et Punj, 1993; 1997; Hirschman, 1992). Cependant cette littérature reste peu prodigue sur les réseaux dans lesquelles ces pratiques sont enferrées, et se développent.

Notre recherche s'inscrit dans le courant, relativement récent des « systèmes de marché » (Press et Arnould 2011; Thompson et Coskuner-Balli 2007; Giesler 2008, 2012; Humphreys 2010a, 2010b; Karababa et Ger 2011) définit comme « *s'intéressant aux marchés en tant que systèmes sociaux et examinant comment ces derniers sont créés et changent aux travers de négociations discursives et des pratiques de parties prenantes variées* » (Siebert et Thyroff, 2012, p.1). Humphrey (2010a), notamment s'intéresse au processus de légitimation des maisons de jeu et de

manière plus précise, à comment une pratique, historiquement associée au crime peut devenir légitime sous l'influence de plusieurs parties prenantes. Tout en n'adressant pas directement la question des pratiques illégales, des études suggèrent que le statut d'une pratique peut évoluer en étant coopté par le marché (Bengtsson et al., 2005; Kozinets 2001; Schouten et McAlexander 1995; Thompson et Coskuner-Balli 2007).

Mais qu'en est-il des pratiques non domestiquées ou « non contenues »? Si la littérature nous apporte des éléments de réponse quant au pourquoi de la pérennisation de pratiques illégales, notre objectif dans cette recherche est de questionner le comment, c'est à dire le processus par lequel des pratiques illégales peuvent se pérenniser. Plus spécifiquement nous explorons deux questions clés :

1°Comment les consommateurs se sont organisés après la mise en place de l'Hadopi?

2°Comment ces pratiques forment un système parallèle d'offre et de demande?

PERENNISATION DE PRATIQUES ILLEGALES : ELEMENTS DE RÉPONSES ISSUS DE LA LITTÉRATURE

De manière intéressante, Goulding et al. (2009) dans leur étude sur le plaisir illicite décrivent les processus de régulation du phénomène *rave*, en prenant en compte des acteurs comme les promoteurs, les autorités et la police. Ils montrent comment le clubbing apparaît comme la marketization du phénomène de *rave* et une forme « d'endiguement » des pratiques illicites avec la complicité de la police et des autorités. Les auteurs suggèrent que l'un « *des effets du processus de marketization a été la résurgence du phénomène de rave* » (p.769) interprété

1

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/les-francais-veulent-de-plus-en-plus-arreter-de-fumer_997988.html

² Hadopi 2011.

<http://www.hadopi.fr/sites/default/files/page/download/hadopiT0.pdf>

comme une résistance et un rejet de la culture clubbing.

Cependant, la résistance (Penaloza et Price, 1993; Roux, 2007) est-elle la condition « *sine qua non* » à la résurgence de telles pratiques ? Les études portant sur le rôle clé des consommateurs dans l'évolution des marchés « *conceptualisent leur position comme une sorte de rébellion ou une résistance à l'encontre de logiques de marché* » (Schouten et Martin, 2013 p.855). Pour autant, dans le cas du téléchargement illégal en France Odou et Bonnin (2014) soulignent l'absence de position idéologique forte chez les téléchargeurs.

Devenir téléchargeur : un apprentissage

Afin d'analyser le comportement de consommation dans le cadre du téléchargement illégal des auteurs tels que Garcia Bardidia et Remy (2006) se sont appuyés sur la théorie de la déviance et plus particulièrement sur la notion de « carrières déviantes » telles que définies par Becker (1985). La métaphore de l'addiction suggère ici un ancrage durable des pratiques chez les individus.

Les auteurs ont en effet constaté différents degrés d'utilisation liés à l'ancienneté du comportement de téléchargement. Ce comportement fait l'objet d'un apprentissage en trois étapes. Débuter passe par une première fois initiatique, souvent guidée par leurs proches (amis, famille). Les apprentis téléchargeurs découvrent alors une véritable : « *caverne d'Ali Baba* » (p.11), un objet aux infinies possibilités. Il existe cependant certaines contraintes : celle de l'apprentissage du logiciel et celle de « que télécharger ? ».

Dans un deuxième temps l'individu va « devenir téléchargeur », en acquérir la panoplie (disques durs, clés, ordinateur portable). Ses recherches vont évoluer : on passe de la recherche « du

hit » à « *un approfondissement des goûts initiaux en matières de films ou de musique* ». (p12). Etre téléchargeur c'est aussi passer de la dépendance aux autres à la fierté de transmettre et se construire une identité en tant que tel ;

Enfin dans un troisième temps vient ce que Garcia Bardidia et Remy (2006) qualifient de « professionnalisation du téléchargement ». La pratique devient alors absorbante. Les individus ne savent plus quantifier ce qu'ils ont téléchargé et accumulent des fichiers sans les consommer. Peut alors commencer une carrière de déviant parmi les déviants quand la pratique apparaît comme une véritable dépendance. La liberté à l'origine de la pratique se « *retrouve aliénée dans des comportements et des pratiques addictives* » (p.18).

La théorie des « carrières déviantes » permet de faire émerger quatre grands types de profils successifs : les novices, les amateurs, les professionnels et les « trivialized ». (Garcia Bardidia, Nau, et Rémy, 2011)

Les « novices » découvrent avec quelle facilité ils peuvent avoir accès aux biens culturels. Plus ils avancent dans leur « carrière » moins le risque induit par la pratique apparaît comme important. Viennent ensuite les « amateurs » qui neutralisent les discours des entrepreneurs de morale et se créent une éthique propre (ne pas télécharger les « petits » artistes). Les « professionnels » eux ont développé des compétences précises pour optimiser leur pratique de téléchargement, coordonnent leurs activités avec des pairs pour obtenir toujours plus de contenus et cherchent à « diminuer » leur traçabilité. Enfin le dernier profil est celui dit de « trivialization », quand le téléchargement devient une partie de la routine, juste une autre manière d'acquérir des biens culturels. Ils utilisent aussi des techniques de neutralisation mais emploient aussi des arguments de type utilitariste et assument complètement leur déviance.

Enfin ces auteurs montrent qu'il y a deux types distincts de déviance : la pratique en elle-même, qualifiée ici de déviante et le fait d'être déviant au sein d'un groupe de déviants, notamment quand la consommation de contenus devient « excessive », « boulimique ».

La théorie de l'apprentissage et des carrières déviantes montre que nous sommes dans un ancrage progressif et durable de la pratique (addictive) de consommation. Pour autant ceci ne justifie pas complètement la durabilité de ce phénomène à un niveau plus global.

Télécharger illégalement

Le téléchargement illégal est depuis une grande décennie considéré comme un phénomène majeur. Initié en 1999 par le premier système de P2P Napster, il permet aux utilisateurs, par le biais d'internet, d'un ordinateur et de quelques connaissances techniques de jouir de livres, de logiciels, de jeux, de films, de musique, de journaux, et cela sans l'autorisation des détenteurs du copyright. D'anecdotique, cette pratique est devenue mainstream (en effet une étude mise en place par Hadopi auprès de 2687 internautes français en 2010 montre que 49% ont des pratiques illicites concernant leur consommation de biens culturels³). Ainsi : « *si les échanges de musique sur internet existaient avant 1999, l'apparition de Napster puis des générations successives de services de peer-to-peer (Kazaa, eMule, BitTorrent, etc.) a rendu cette pratique accessible au plus grand nombre* » (Beuscart, 2008 p.68)

Le téléchargement est aujourd'hui considéré comme une pratique illégale dans un grand nombre d'états (Bishop, 2005; Easley, 2005; Lessig, 2004). Mais « *malgré les tentatives d'encouragement à télécharger légalement dans des pays comme la*

France et le Royaume-Uni, beaucoup de consommateurs continuent non seulement à télécharger illégalement mais en plus rejettent l'idée que ce qu'ils font est mal » (Cluley, 2013 p.263).

Pour certains, les pratiques de téléchargement illégal sont ancrées dans les comportements des consommateurs (Proulx et Goldenberg, 2010). Cette pérennisation peut aussi s'expliquer par la difficulté de normaliser les comportements des consommateurs sur le web. Dans le secteur culturel, face à la gratuité dominante, les modèles économiques essaient de composer avec cette nouvelle donne (Rapport ANR PRISE, 2011, p. 49). Sur le plan des pratiques, et malgré la mise en place de procédures dissuasives comme Hadopi en France, le nombre d'individus recourant à des contenus culturels de manière illégale par la loi n'a pas diminué. Selon Dejean, Pénard et Suire (2010, p.10) : Les changements de comportement des individus « *portent plus sur une évolution des pratiques ou techniques de piratage numérique, que sur un arrêt pur et simple du piratage* ». Ces auteurs retracent alors les trajectoires d'internautes (2000 individus) suite au vote de cette loi : si Hadopi a su dissuader certains « pirates » de télécharger sur les réseaux peer-to-peer, dans le même temps, il est constaté une hausse des autres formes de piratage non prise en compte par la Hadopi (+27%) .

La pérennisation de ces pratiques sans être abordée frontalement dans la littérature pourrait cependant s'expliquer par le credo d'un web libertaire, des normes de comportement floutées sur le web, le jeu économique d'acteurs, la résistance des majors (Garcia-Bardidia et al, 2011) ou acteurs traditionnels de la filière culturelle. Nous allons maintenant nous pencher sur ces diverses explications.

3 Hadopi 2011.
<http://www.hadopi.fr/sites/default/files/page/download/hadopiT0.pdf>

Le crédo d'un web libertaire

L'histoire d'internet a largement contribué à fonder une mythologie de la liberté autour de cet espace. A l'origine, ses concepteurs issus de la communauté scientifique, puis, quelques années plus tard les « hackers » nés de la contre culture Californienne « rêvent d'un monde où les hommes pourraient échanger de l'information librement d'un bout à l'autre de la planète, où les communautés en ligne renforceraient ou remplaceraient les communautés locales, où les conférences informatiques permettraient d'exercer une intelligence collective, de construire un nouvel espace public » (Flichy, 2001 p.5). Il s'affirme alors une culture commune, une sensibilité aux valeurs du don qui suppose la confiance dans les autres, la "foi" dans le lien social (Coris, 2007 citée par Dagnaud, 2010). L'informatique libre repose sur la culture *hacker*, ou *hackerisme*, définie par quelques principes-clés (Coris, 2007) : l'accès aux ordinateurs devrait être illimité et total ; l'information devrait être libre et gratuite ; il faut se méfier de l'autorité et promouvoir la décentralisation ; les gens devraient être jugés en fonction de la valeur de ce qu'ils créent, et non en fonction de leur position sociale ou des diplômes qu'ils détiennent. Aujourd'hui et malgré l'ouverture du réseau au grand public, le monde virtuel est toujours considéré comme l'espace de liberté par excellence (Odou et Bonnin, 2010) et autonome vis-à-vis du monde réel.

Le débat sur le téléchargement dit illégal est alimenté par ce discours libertaire. D'autant justifient cette pratique en s'appuyant sur le mythe d'un internet libre (Denegri-Knott, 2004) bien sûr mais aussi gratuit. La valeur de la gratuité, l'accès libre à des contenus culturels sous-tend les mythes fondateurs d'Internet, elle est présente au cœur même des modèles qui l'ont dessiné. Elle peut apparaître sous deux angles différents : soit une recherche consumériste de biens et de services aux

meilleurs prix, voire à prix nul soit une revendication, militante, conscientisée, de rapports sociaux libres et égalitaires (reconnaissance d'une possibilité de contribution citoyenne) (Proulx et Goldenberg, 2010).

Une définition floue des normes de comportement sur le web

« Dans le cas du web, la définition de normes comportementales claires est loin d'être établie » (Wynn et Katz, 1997 p.302). On voit ainsi s'opposer sur le réseau les consommateurs d'une part, et les institutions (les pouvoirs publics entre autres) dans une sorte de bataille opposant les tenants du partage de fichiers à ceux pour qui l'accès aux contenus culturels a un prix (l'argument phare étant la rémunération des artistes). A titre d'exemple, la fermeture du site Megaupload⁴, le 19 janvier 2012 notamment a entraîné des réactions assez vives de la part de groupes agissant, notamment sous la bannière Anonymous⁵ qui ont alors lancé des attaques sur plusieurs sites gouvernementaux (comme le FBI aux Etats Unis, mais aussi celui d'Hadopi⁶, en France, en raison du soutien du chef de l'état à la fermeture du site⁷). Cette action relève d'une démarche

4 Megaupload est un site web, fermé en 2012, qui proposait un service d'hébergement de fichiers en un clic. Il permettait aux internautes de mettre en ligne n'importe quel type de fichier, pour les autres internautes.

5 Anonymous est un groupe d'hacktivistes, regroupant des membres de communautés d'internautes agissant de manière anonyme dans un but particulier, ils se présentent comme des défenseurs absolus de la liberté d'expression. Leur devise: We are Anonymous. We are Legion. We do not forgive. We do not forget. Expect us.

6 Hadopi : Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, cette loi sanctionne entre autres le téléchargement en Peer-to-Peer

7

http://www.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-1180773,0.html

conscientisée et militante. Dans le même temps, une recrudescence du téléchargement en P2P⁸ en France (pourtant surveillé par Hadopi) par les internautes a été observée.

Divard et Gabriel (2013), notent que l'on assisterait aujourd'hui à une forme d'acculturation du « *gratuit musical* », s'appuyant sur le discours et le comportement dominant ainsi que sur la technologie existante, et tendant à faire du téléchargement gratuit d'œuvres musicales un comportement normatif, du moins chez les jeunes malgré son illégalité. Dans le même sens, l'étude d'Odou et Bonnin (2010) note la présence de culpabilité chez les internautes et une reconnaissance du bien fondé du système normatif en place (en effet la pratique de partage de fichier a donc été « requalifiée » comme « pratique déviante » par les pouvoirs publics et les associations de professionnels). Le partage de fichiers apparaît à ce titre comme une illustration passionnante de la théorie de l'étiquetage (Becker, 1985). Les comportements déviants des individus sont le fruit d'une construction sociale. La déviance est initiée par les entrepreneurs de morale, groupes sociaux à l'origine de la création et de l'adoption de normes sociales mais aussi de leur application (requalification de pratiques comme déviantes). Dans le cas du téléchargement, cette pratique est considérée par les internautes comme du « partage de fichiers », alors qu'elle est assimilée à du vol d'un point de vue institutionnel.

Le téléchargement illégal peut être également compris comme une illustration des conflits de pouvoirs sur Internet, une bataille centrée sur ce qui est la norme et ce qui est déviance à travers les processus de labellisation des téléchargeurs (Denegri-Knott, 2004; 2006).

⁸<http://www.numerama.com/magazine/21393-le-p2p-explose-apres-la-fermeture-de-megaupload.html>

Denegri-knott (2006) suggère que l'équilibre du pouvoir sur internet entre les producteurs et les consommateurs est à même de pencher en faveur des individus. L'architecture de l'Internet permet aux consommateurs l'exercice d'un pouvoir : « *la révolution industrielle fut aux fabricants ce que la révolution digitale est aux consommateurs* » (Kucuk et Krishnamurthy, 2007 p.47).

La littérature a aussi conceptualisé la guerre du téléchargement comme une quête de légitimité (Denegri-Knott, 2004, 2006; Giesler, 2008; Cluley, 2013). Cluley (2013 p.263) suggère que les partisans et les opposants au téléchargement suivent le même impératif économique (e.g. les créateurs devraient être rémunérés) et sont bloqués dans « *une bataille portant sur qui est apte à définir les standards de comportements pour la consommation de musique* ». Selon l'auteur, si le téléchargement est une pratique difficilement régulable, cela est dû à un manque de légitimité des acteurs historiques de la filière.

Certaines études se sont attachées à décrire la résistance des industries culturelles et sont à même de nous apporter des éléments de réponse quand à la pérennisation du téléchargement illégal (Garcia-Bardidia et al., 2012).

La résistance des acteurs historiques du secteur et une inadéquation de l'offre

En défendant leurs positions, les industries culturelles tentent de reproduire l'ordre existant (Blanc et Huault, 2012). Cet état statique est une clé permettant une meilleure compréhension de la pérennisation des pratiques de téléchargement. En effet Garcia-Bardidia et al., (2011) suggèrent que les téléchargeurs résistent au jeu de labellisation, en adoptant d'autres types de consommations alternatives. Les

approches coercitives du téléchargement (comme la loi Hadopi) sont susceptibles de renforcer la position des téléchargeurs, glissant alors d'une position mainstream à une position activiste (Garcia-Bardidia et al, 2011).

Enfin, les pratiques de téléchargement illégal, même condamnées par la loi, semblent stimulées par la liberté et l'absence de prix (Divard et Gabriel, 2013).

De plus, cette pérennisation peut s'expliquer par :

- La détérioration des rapports de l'offre et de la demande, en effet, plusieurs études portant sur le téléchargement illégal montrent que cette pratique permet entre autres l'accès à une offre plus importante (Divard et Gabriel, 2012), et permet la consommation de contenus au moment choisi par le consommateur (Combes, 2011).

- Une avancée technologique : Bourreau, Labarthe et Piol (2006) notent l'importance de la prise en compte du cycle de vie des supports. Il peut exister un délai entre le déclin de l'ancienne technologie et le développement de la nouvelle technologie : « *Dans ce type de situation, les anticipations des consommateurs jouent un rôle important : lorsqu'ils prennent leurs décisions de consommation de musique enregistrée, les consommateurs peuvent anticiper un renouvellement technologique qui n'a pas encore eu lieu* » (p.21). Dans le cas présent la chute des ventes des supports Cds et Dvds peut s'expliquer par le passage au format numérique.

- Un nouvel arbitrage de la consommation : Bourreau, Labarthe et Piol (2006) montrent que dans le cas de la musique que la consommation musicale tend à se déplacer des supports enregistrés vers le spectacle vivant (concert).

L'effet net des pratiques de téléchargement et de streaming sur la crise des industries culturelles est assez

ambigu. Cependant, ils remettent en cause les modèles économiques des industries culturelles, en proposant un système d'accès aux contenus d'une grande efficacité en termes de temps, et en termes de diversité.

METHODOLOGIE

Si la littérature nous donne des éléments de réponse quant au pourquoi de la pérennisation de ces pratiques, notre objectif est de comprendre comment les consommateurs se sont adaptés à la législation de 2009 et comment s'est développé un système parallèle d'offre et de demande.

Recueil des données

Nous avons conduit dans un premier temps 19 interviews en profondeur en 2011 (McCracken, 1988) auprès de téléchargeurs. Nos répondants varient en termes d'âge (16-51), de situation familiale et de catégories socioprofessionnelles. Les entretiens étaient focalisés sur leur histoire avec le téléchargement illégal et leurs pratiques. Les répondants étaient assurés que leur identité resterait confidentielle. Les interviews ont été conduits chez les téléchargeurs à l'exception de deux individus mineurs. Une deuxième vague a été menée auprès de six interviewés après un an et demi (sélectionnés pour plusieurs raisons : certains ont été sanctionnés par la Hadopi (deux personnes), d'autres sont des utilisateurs que nous qualifions d'amateurs et sont dépendants d'autres pour télécharger (deux personnes), et enfin deux téléchargeurs ont été sélectionnés en tant que téléchargeurs aguerris. Cette deuxième vague portait sur un approfondissement de la compréhension de leurs pratiques et des éventuelles ruptures vécues. L'objectif était aussi de comprendre s'il existait réellement un

décrochage dans les pratiques entre la période de flou juridique (avant 2009) et la mise en place de la Hadopi (post-2009).

Analyse des données

Les entretiens ont été intégralement retranscrits et codés. Une analyse de contenu thématique a été menée afin de faire émerger des catégories et des concepts observables (Strauss et Corbin, 2004). La définition des catégories a eu lieu *a posteriori* au cours de la 2nde relecture et a été réorganisée tous les 3 ou 4 entretiens. Les thèmes émergents sont ainsi ancrés dans la réalité des données.

RESULTATS

Une adaptation constante aux contraintes imposées

Le téléchargement illégal ou l'Hydre de Lerne

La Hadopi semble avoir entraîné un dispersement des pratiques de téléchargement. Les internautes n'ont cependant pas arrêté d'avoir accès aux contenus mais se sont re-dirigés vers des formes d'accès non prise en compte par la Hadopi, après une certaine période de flottement comme le streaming par exemple :

Répondant : « Je suis un peu perdu dans les années...il y a 8 ans, en 2005, ouiii ! Mégavideo, ça a bien explosé. Pour moi, c'était à l'IUT, donc deux ans après 2005, 2006, 2007, 2008. Là c'était beaucoup plus à partir de 2008, c'était de plus en plus du streaming. »

Chercheur : « A partir de 2008 ? »

Répondant : « Ouais 2008, j'ai fait de plus en plus de streaming à partir de 2008 »

Chercheur : « Pourquoi ? »

Répondant : « Ben, parce qu'il y avait de plus en plus de plates-formes, ça perdait moins de temps que de télécharger (...) Et depuis deux ans, je fais vraiment quasi que du streaming ».

(Maxime, 25 ans, chargé de projets évènementiels, 2^e interview).

Pour Maxime, le passage au streaming n'est pas associé directement à la Hadopi mais découle de raisons pratiques (attente réduite, plus de praticité, absence de stockage). D'autres interviewés ont changé de type de plateformes, se sont inscrits dans des communautés privées.

Nous notons qu'Hadopi n'est pas toujours à l'origine de ces changements de pratiques, ces derniers sont plutôt liés aux fermetures de plateformes usitées comme Romain qui explique sa migration vers du DDL⁹ : « Parce que l'on ne trouvait pas de résultats surtout, y a...heu....deux ans et demi, quelque chose comme ça, ils ont vraiment resserré la vis sur le peer-to-peer et toutes les plates-formes ont fermé progressivement et on trouvait plus de contenu » (Romain, 21 ans, étudiant, bac+3).

De manière intéressante, les interviewés de manière générale ont évoqué le phénomène de régénération des plates-formes de manière régulière. Ainsi, si beaucoup ont été confrontés à la fermeture de leurs plates-formes de prédilection (Mégapupload à titre d'exemple), ils ont cependant la certitude de pouvoir trouver des solutions alternatives ou que le web leur en fournira « Le jour où ce site sera fermé, on en trouvera d'autres ...regarde Mégapupload a fermé. Quinze mille autres sites ont réouverts, voilà...on ne peut pas arrêter le téléchargement. Faudrait juste penser à...pour arrêter le téléchargement, il faudrait stopper internet !!!(Sam, 24 ans, étudiant, bac+ 5).

Il en est de même pour la catégorie de téléchargeurs que l'on pourrait qualifier d'amateurs, ces derniers sont dans une relation de dépendance aux autres afin de se « fournir » en contenus et en « tuyaux » (Maxime, 25 ans, chargé de projet, bac+5). Mais là encore, ces

9 Le DDL est une pratique de mise à disposition de fichiers téléchargeables directement sur l'infrastructure d'un site web, suivant le modèle client-serveur

amateurs ont la conviction, l'assurance qu'ils trouveront des solutions de repli à l'instar de Fred : « *Il y a forcément des gens qui connaissent d'autres sites référencés et qui pourront m'aiguiller quoi* » (Fred, 21 ans, Etudiant, bac+3).

« *Catch me if you can* »

Il ressort de l'analyse des entretiens que les interviewés craignent peu ou prou d'être détectés dans leurs pratiques. Ainsi l'appareil « répressif » (Caro, 51 ans, comptable, baccalauréat) apparaît être pour nos interviewés comme dépassé de vitesse par les pratiques actuelles : « *Tu te fais prendre facilement sur eMule, en fait quand il y avait déjà le torrent, ils ont commencé à mettre des fichiers pour te pister sur eMule...on avait déjà une longueur d'avance, largement...* » (Raphaël, 41 ans, psychologue, bac+8).

Il existe aussi un certain nombre de parades « adaptives » pour continuer à télécharger. Ainsi Clémence (28 ans, ASEM, baccalauréat) a reçu une 2^e recommandation de la part d'Hadopi (via courrier recommandé). Cet avertissement après avoir ralenti sa pratique pendant quelques mois, l'a poussée à 1) se renseigner auprès de téléchargeurs expérimentés et 2) à s'équiper pour pouvoir continuer : « *Je suis en train de me réinstaller un logiciel VPN pour protéger mon ordinateur, avoir une connexion sécurisée, qui change mon adresse IP, qui rend invisible et donc quand j'aurais repris confiance en moi je re-téléchargerais et je serais fière de moi. Le logiciel est installé depuis quelques temps, je n'ai plus qu'à remettre mon logiciel de téléchargement en route et puis je continuerais à télécharger sur T411* ».

Enfin, les consommateurs se dirigent vers des formes alternatives de consommation de contenus piratés, tels que le streaming, qui n'est pas réprimé par la loi : « *Hadopi...ça n'a pas été vraiment positif...puisque je me suis redirigée vers le streaming* » (Lola, 25 ans, en recherche d'emploi, bac+5).

Constitution d'un système parallèle d'offre et de demande échappant aux acteurs traditionnels

Payer pour des contenus piratés

Nos interviewés ont évoqué le recours à des plates-formes de téléchargement de contenus piratés payantes. Le recours à ce type de solution semble pour la plupart d'entre eux facile et pratique : « *En fait je pensais, en fait, genre...quand tu veux voir des films, c'est en différentes parties, et heu, je savais pas en fait qu'il fallait télécharger chaque partie en fait et après le winrar, après quand tu dézippes, ça te lit tout en un fichier....du coup je pensais que tu devais mater des 20 min par 20 min....et du coup j'en suis venu à m'inscrire, pour la première fois à un truc qui s'appelle rapidshare. Et du coup j'ai un compte Rapidshare ou en gros tu payes 10 euros par mois et t'as tout, et c'est troooooop bien...* » (Léo, 24 ans, étudiant, bac+3). Ces plates-formes, à l'exemple de Rapidshare se déclinent en volets payants et gratuits (plus restrictifs). Elles viennent combler les attentes de certains consommateurs, souvent les « amateurs » tout en ne captant pas les téléchargeurs aguerris « *J'ai absolument pas envie de payer pour quelque chose qui est illégal à la base...* » (Romain, 21 ans, Etudiant, bac+3) ou bien encore : « *je trouve ça pas bien...la plupart du temps si tu ne connais pas internet, tu dois payer...* » (Léandre, 16 ans, serveur, lycéen filière pro).

Payer pour être « protégé »

Il existe enfin, des services permettant aux internautes de protéger leur connexion : « *Et même si je me fais griller, il existe des solutions...bon payantes mais ...t'as Pirate Bay, qui a créé un service qui s'appelle IPredator et qui te permet de...enfin tu payes 5 couronnes suédoises par mois, et ils te fournissent un serveur VPN...après, tu peux aussi piquer la*

connexion du voisin mais bon...c'est beaucoup plus risqué... (Sam, 24 ans, étudiant, bac+ 5).

Les résultats montrent que les téléchargeurs mobilisent des stratégies d'adaptation aux contraintes législatives mises en place (e.g en protégeant leurs connexions, en allant vers d'autres types de consommation de contenus piratés). Il nous semble intéressant de constater que les individus sont prêts à payer pour continuer de télécharger illégalement et qu'une offre parallèle s'est mise en place.

De l'influence des acteurs privés

Les téléchargeurs évoluent dans un écosystème illégal. Cet écosystème loin d'être construit sur les notions de don, de partage se révèle être un véritable « business » (Caro, 51 ans, comptable, baccalauréat) dont les individus ont conscience : « je crois que maintenant eMule c'est quasiment mort, parce que je crois que le dernier gros tracker eMule français a été fermé il y a pas longtemps...je crois que le dirigeant avait près de 600 000 euros de revenus à l'année avec les pubs et il roulait en Porsche » (Sam, 24 ans, étudiant, bac+ 5, 2^e interview).

Pour autant, « ces dirigeants » tout en engendrant du profit (à l'instar des maisons de production) et tout en étant dans l'inégalité, peuvent sembler légitimes aux yeux des téléchargeurs : « Il (Kim Dotcom) se fait de l'argent...heu...Il se fait beaucoup d'argent et il surfe sur une certaine vague et que peut être dans sa filouterie et sa certaine vague, il va amener des choses. Il va être le moteur d'une certaine avancée mais ça reste un business man pour qui la neutralité du net, et la défense de l'Internet est une manière de...de promouvoir et de garantir son business, et que l'époque Mégaoplaid, Mégaoplaid était une mafia absolument incroyable avec des flux financiers planqués ça et là avec des sociétés offshore avec tout un système de rémunération par la publicité, tout un système aussi de rémunération par le fait

que plus tu amenais de uploads sur la plateforme, plus tu amenais de téléchargeurs, plus tu étais rémunéré, bon c'était...c'était clairement une mafia du téléchargement illégal qui gagnait énormément d'argent avec ça; et puis c'était un seul homme à la tête de tout » (Jules, 24 ans, Bac+3, informaticien, 2^e interview).

Certains des interviewés ont décrit cet écosystème comme une forme de marché, de marché illicite en reprenant la métaphore du marché de la drogue :

Répondant : « Le lendemain de la fermeture de Mégaoplaid, tu avais... C'est comme le trafic de drogue, t'en chope un, t'en as cinq qui apparaissent. Ils reprennent le marché »

Chercheur : « Le marché ? »

Répondant : « Oui, oui parce que faut pas se leurrer... Ils ont une politique de dons volontaires mais ils engrangent aussi des revenus par rapport à la publicité et c'est un gros, gros marché. Il sont heu... Ils se font beaucoup d'argent heu... Ils font ça gratuitement mais je peux t'assurer qu'ils se font des couilles en or »

Chercheur : « Comment le sais tu ? »

Répondant : (rires) « je le sais c'est tout »

Chercheur : silence « Comment ? »

Répondant : « Non, non on va dire... Ben c'est connu... Je vais dire... C'est connu... C'est connu. Quand tu vois... Rien que quand tu vois... Ben... Voilà Emule paradise... Le gars... par mois il se faisait rien qu'en revenus publicitaires il arrivait à engranger heu... Que je dise pas de bêtises si c'est par mois ou par an mais heu... Moi je crois... Allez on va dire par an parce que par mois ça me paraît quand même beaucoup mais heu... Il engrangeait cinq cent mille euros ou neuf cent mille euros en revenus publicitaires par an le mec donc euh... Et là on compte pas les dons, on compte juste les bannières de pub et Emule paradise n'était pas non plus un gros euh... Tu vois... Ça n'avait pas les heu... Attends que je ne te dise pas de bêtises, ça n'avait pas... Ça n'avait pas les 100 millions de membres de T411

Chercheur : silence

Répondant : « Franchement je me suis pas... On va dire... J'ai pas mis mon nez dedans mais il doit y avoir quelque chose. Soit heu... Est ce que c'était avant plus efficace en fait... Dès que

tu as une plainte d'ayant-droit, ils le retirent. Tu vois, par exemple sur des... Sur certaines vidéos... Sur certains forums, ils répertoriaient en fait, ils vont te répertoriaient sur quinze sites de clouds différents... Les mêmes fichiers qui mettent dessus... Si tu vas dessus... systématiquement sur les quinze sur quinze... Tu vas avoir par exemple quinze en téléchargement direct, quinze en streaming. Quinze en téléchargement direct, tu vas avoir vidéo delete... Vidéo delete... Vidéo delete... Plaintes ayant-droits etc... Streaming ça va rester là. Tu verras, ça reste. Et là peut être qu'ils ont pas une... Ils sont plus..., ils prévoient, je sais pas, ils prévoient les ayants droit où ils communiquent avec eux... Il y a... Il y a... Il doit y avoir quelque chose... Il doit avoir... Je sais pas, les organismes qui doivent prendre en compte les plaintes en fait. Je pense qu'ils doivent prendre en compte les plaintes après heu... Aussi je pense qu'il y a une histoire depuis l'affaire Mégaoplaid. Ils se chient un peu dessus quand même hein. Les plates-formes de téléchargement direct quand ils ont vu qu'ils risquaient de la taule et heu... FBI et compagnie... Tu vois, ils ont... Je pense que ça, ça a aussi joué, bon. Donc euh... (Sam, 24 ans, étudiant, bac+ 5, 2e interview).

Pour Sam, il existerait une forme d'organisation derrière le simple fait de télécharger et des alliances secrètes (entre ayants droits et plateformes ici) dont le simple consommateur ne serait pas informé. Cet écosystème ou marché selon Sam est un système opaque. Les positions de certains acteurs ne seraient donc pas monolithiques mais dynamiques vis à vis du téléchargement illégal.

Les premiers résultats issus d'une analyse de données secondaires (décrite en discussion) nous montrent en effet que les derniers gouvernements ont adopté plusieurs positions vis-à-vis de la loi et l'entité Hadopi. De plus le téléchargement fait le jeu de certains acteurs comme les FAI en engendrant une demande d'élévation des débits, d'équipements performants et une demande croissante de contenus gratuits et Bomsel (2007) de

noter « En juin 1999, l'apparition de Napster et l'énorme trafic engendré par ce site vont offrir aux opérateurs d'Internet de sortir de l'impasse » (p.200). Les réseaux P2P sont apparus comme une voie d'introduction pour les FAI de mettre en place le haut débit. Si le partage de fichiers dessert les industries culturelles, il fait le bonheur des fournisseurs d'accès (demande d'équipement en haut débit).

DISCUSSION

Afin d'asseoir les résultats de cette étude, nous avons en parallèle collecté des données secondaires via Factiva. Les articles ont été collectés autour des mots clés suivants : Hadopi ; téléchargement illégal ; plates-formes de téléchargement entre décembre 2008 et septembre 2013 afin d'être en mesure d'identifier 1) d'éventuelles ruptures chronologiques et événements clés 2) les acteurs impliqués, entrants et sortants 3) les relations entre ces acteurs. Une veille actualité a aussi été mise en place depuis le début du projet de recherche afin de capter des articles provenant de revues web spécialisées comme : *"génération nouvelles technologies"* ou *"lejournaldunet.com"*. L'analyse de ces données est actuellement en cours.

Notre travail fait écho au travail de Garcia-Bardidia et al., (2011, 2012) en montrant que suite à des mesures coercitives les téléchargeurs se tournent vers des formes de consommations alternatives et que la résistance des majors est un élément important de la pérennisation de ces pratiques.

Nous pensons pouvoir contribuer à travers ce travail à la littérature sur les pratiques illicites. Goulding et al. (2009) montrent comment des pratiques illégales sont contenues (en termes d'espaces et de temps). Cette approche nous aide à mieux comprendre les processus de domestication de ces pratiques mais en dit peu sur leur résurgence. Cette recherche

nous aide à avoir une meilleure compréhension de la constitution d'un système illégal de consommation et dans une étape prochaine, via l'analyse des données secondaires de ses dynamiques.

Enfin, les systèmes de marchés ont été étudiés jusqu'à présent en termes de ruptures, création, innovation et émergence. Giesler (2008) dans son article sur la guerre du téléchargement conceptualise les dynamiques de marchés

dans le domaine culturel comme étant caractérisées par quatre phases : brèche, crise, rupture et réintégration. Réintégration des téléchargeurs d'une part et adaptation de l'offre de l'autre. Notre recherche complète ce modèle en montrant que 1) les téléchargeurs n'ont pas été réintégrés 2) un système parallèle d'offre et demande s'est constitué, principalement centré sur la distribution de contenus.

BIBLIOGRAPHIE

- Becker H. (1985), *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Beuscart S. (2008) « L'industrie du disque : bilan et perspectives », in P. François (dir.), *La musique. Une industrie, des pratiques*, La documentation Française, 2008.
- Bomsel O. (2007), *Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique*, Paris, Gallimard
- Blanc A. et Huault I. (2010), Reproduction de l'ordre institutionnel face à l'incertitude: le rôle du discours des majors dans l'industrie musicale, *Revue Française de Gestion*, 36, 203, 85-89.
- Bengtsson, A., Ostberg J. and Kjeldgaard D. (2005), Prisoners in Paradise: Subcultural Resistance to the Marketization of Tattooing, *Consumption, Markets and Culture*, 8, 3, 261-74.
- Bourreau M. et Labarthe-Piol B. (2006), « Crise des ventes de disques et téléchargements sur les réseaux P2P », *Réseaux* 5, 139, p. 105-144.
- Bishop, J. (2005), Building International Empires of Sound: Concentrations of Power and Property in the "Global, Music Market", *Popular Music and Society*, 28, 4, 443-71.
- Combes C. (2011) « La consommation de séries à l'épreuve d'internet », *Réseaux*, 1, 165, 137-163.
- Coris, Marie (2007), La culture du don dans la modernité, *Réseaux*, 1, 140, 161-91.
- Cluley R. (2013), Downloading deviance: Symbolic interactionism and unauthorised file-sharing, *Marketing Theory*, 13, 3, 263-274.
- Dagnaud, M. (2010), Le web, ce laboratoire du capitalisme sympa, *Le Débat*, 160, 3, 161-176.
- Dejean, S., Pénard, T., & Suire, R. (2010), une première évaluation des effets de la loi Hadopi sur les pratiques des internautes français, *Môle Armoricaïn de Recherche sur la Société de l'Information et les Usages d'Internet*, <http://www.marsouin.org/spip.php?article345>
- Denegri-Knott J. (2006), Consumers behaving badly: deviation or innovation? Power struggles on the web, *Journal of Consumer Behaviour*, 5, 1, 82-94.
- Denegri-Knott J. (2004), Sinking the Online "Music Pirates:" Foucault, Power and Deviance on the Web, *Journal of Computer-Mediated Communication*, 9, 4.
- Divard, R. et Gabriel P. (2013), Les comportements volontairement déviants en termes de paiement, *Revue Française de Gestion*, 230, 1, 101-117.
- Easley, R. F. (2005), Ethical Issues in the Music Industry, Response to Innovation and Piracy, *Journal of Business Ethics*, 62, 2, 163-68.
- Flichy, Patrice (2001), Genèse du discours sur la nouvelle économie aux États-Unis, *Revue économique*, 52(7), 379-399.
- Fullerton, R. A., and Punj G. (1997), What is Consumer Misbehavior? *Advances In Consumer Research*, 24, 1, 336-339.
- Fullerton R. A., and Punj. G. (1993), Choosing to misbehave: a structural model of aberrant consumer behavior, *Advances In Consumer Research*, 20, 570-574.
- Garcia-Bardidia R. et Rémy E. (2006), « Consommer sans limite ou les affres de la liberté : le téléchargement de produits culturels », *Actes des 11e Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon*.
- Garcia-Bardidia, R., Nau J. P. and Rémy E. (2011), Consumer resistance and anti-consumption: Insights from the deviant careers of French illegal downloaders, *European Journal of Marketing*, 45, 11-12, 1789-98.
- Garcia-Bardidia, R., Nau J. P. and Rémy E. (2012), La consommation illégale de musique numérique: y résister ou se l'approprier ? *Décision Marketing*, 68, 89-94.
- Giesler, M. (2008), Conflict and Compromise: Drama in Marketplace

- Evolution, *Journal of Consumer Research*, 34, 6, 739-754.
- Hirschman E. C. (1992), The consciousness of addiction : Toward a general theory of compulsive consumption, *Journal of Consumer Research*, 19, 2, 155-179.
- Humphreys, A. (2010a), Megamarketing: The Creation of Markets as a Social Process, *Journal of Marketing*, 74, 2, 1-19.
- Humphreys, A. (2010b), Semiotic Structure and the Legitimation of Consumption Practices: The Case of Casino Gambling, *Journal of Consumer Research*, 37, 3, 490-510.
- Karababa, Eminegul and Guliz Ger (2011), Early Modern Ottoman Coffeehouse Culture and the Formation of the Consumer Subject, *Journal of Consumer Research*, 37, 5, 737-60.
- Kozinets, R. V. (2001), Utopian Enterprise: Articulating the Meaning of Star Trek's Culture of Consumption, *Journal of Consumer Research*, 28, 1, 67-89.
- Kucuk, S. U. and Krishnamurthy, S. (2007), An analysis of consumer power on the Internet, *Technovation*, 27,1-2, 47-56.
- Lessig, L. (2004) *Free Culture: The Nature and Future of Creativity*. London, UK: Penguin Books.
- McCracken, G. (1988), *The long interview*. Newbury Park, CA: Sage
- Moschis, G. P., and Cox, D. (1989), Deviant Consumer Behavior, *Advances In Consumer Research*, 16, 1, 732-737.
- Moschis, G. P., and Cox, D. (1990), When consumers behavior goes bad : an investigation of adolescent shop-lifting, *Journal of consumer research*, 17, 149-159.
- Odou P. et Bonnin G. (2014), Consumers' Neutralization Strategies to Counter Normative Pressure: The Case of Illegal Downloading, *Recherche et Applications en Marketing*, 1, 29, 114-133
- Penaloza, L. and Price, L. (1993), Consumer resistance: a conceptual overview, *Advances in Consumer Research*, 20, 123-8.
- Press, M. and Arnould E. J. (2011), Legitimizing community supported agriculture through American pastoralist ideology, *Journal of Consumer Culture*, 11, 2, 168-94.
- Prise (2011), Prospective des ruptures et innovations dans la société et l'économie, *rapport de l'Atelier de réflexion prospective à l'ANR*, Octobre 2011, 106 pages.
- Proulx, S. et Goldenberg A. (2010), Internet et la culture de la gratuité, *Revue du MAUSS*, 35, 1, 503-517.
- Roux D. (2007), Consumer resistance: proposal for an integrative framework, *Recherche et Applications en Marketing*, 22, 4, 59-79.
- Schouten, J. and Martin D, (2013) Consumption-Driven Market Emergence, *Journal of Consumer Research*, 40, 5, 855-870.
- Schouten, J. and McAlexander J.H. (1995), Subcultures of Consumption: An Ethnography of the New Bikers, *Journal of Consumer Research*, 22, 1, 43-61.
- Siebert, A. and Thyroff A. (2013), Market System Dynamics: The value of, and the open questions associated with, studying markets in consumer culture theory, *Proceedings of the 2012 Association for Consumer Research Conference* (Vancouver, BC, October 4-7).
- Strauss A., Corbin J. (2004), *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg, Academic Press Fribourg.
- Thompson, C. J. and Coskuner-Balli G. (2007), Countervailing Market Responses to Corporate Co-optation and the Ideological Recruitment of Consumption Communities, *Journal of Consumer Research*, 34, 2, 135-51.
- Wynn, E., Katz, J. E. (1997), Hyperbole over cyberspace: Self-Presentation and social boundaries in Internet home pages and discourse, *Information Society*, 13, 4, 297.